

RAPPORT ANNUEL

**2017
2018**



RAPPORT ANNUEL

17-18

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Stéphanie Vallée.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2018

M^e Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2018

D^{re} Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

Table des matières

02

Profession
Gestionnaire

04

Mot
du président

06

Rapport
de la DG

07

Personnel
de l'Ordre

08

Rapport
des activités
du C.A.

10

Comités
Gouvernance
et RH

11

Message des
administrateurs
nommés par l'OPQ

12

Rapport
du bureau
du syndic

Rapport des activités des comités statutaires

Comité de révision	13
Comité d'inspection professionnelle préventive	14
Conseil d'arbitrage	16
Conseil de discipline	16
Comité d'audit	17
Comité de la formation	18
Comité de révision des demandes d'équivalence	18

Effectif professionnel, admission et conformité

Renseignements généraux	19
Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation	22
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis	23
Garantie contre la responsabilité professionnelle	25
Fonds d'indemnisation	26
Usurpation de titre réservé	26
Développement professionnel	27
Formation continue obligatoire	29

États financiers	30
------------------------	----

PROFESSION GESTIONNAIRE

L'ORDRE

Regroupant près de 1 500 membres, l'Ordre des Adm.A. est l'ordre professionnel consacré à la gestion et à la gouvernance et le seul organisme habilité à décerner le titre d'administrateur agréé. Ce sont notamment des dirigeants, des gestionnaires, et des conseillers experts dans le domaine du management, de la gouvernance et de la gestion sous toutes ses formes. Acteurs primordiaux, ces gestionnaires professionnels sont présents dans les différentes organisations du Québec. L'Ordre assure sa mission de protection du public en encadrant et soutenant le développement de ses membres afin que ceux-ci puissent exercer pleinement leur rôle de professionnel de l'administration.

MISSION

L'Ordre des administrateurs agréés assure la protection du public en veillant à la qualité de la gestion et de la gouvernance.

L'Ordre soutient le leadership des Adm.A. en valorisant l'excellence, l'intégrité et la compétence de la pratique professionnelle.

VISION

L'Ordre des Adm.A. rallie tous les gestionnaires qui croient en une pratique responsable de la gestion au Québec.

Orientations stratégiques

1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018

Ce plan propose des actions concrètes demandées par les membres pour faire connaître le titre Adm.A. Ces derniers ont souligné à plusieurs reprises qu'ils désirent que l'Ordre travaille sur ce qui les unit : leur côté gestionnaire. C'est pourquoi il est important de repositionner l'administrateur agréé comme un généraliste de l'administration et de la gestion, ce qui le distingue des autres professions. Trois priorités ont été identifiées :

1

Priorité 1 : Rendre l'Ordre et le titre Adm.A. plus visibles

L'Ordre et le titre Adm.A. restent méconnus de plusieurs acteurs importants. Il doit être présent auprès de la communauté d'affaires, des instances gouvernementales, du monde universitaire ainsi que du grand public pour signifier à ces groupes l'existence de l'Ordre, sa mission de protection du public et la signification des lettres Adm.A.

Pour y arriver, il faut :

- Élaborer une stratégie de communication afin de mettre en valeur les Adm.A. auprès des dirigeants et gestionnaires ;
- Être présent dans les universités afin de faire connaître le titre aux étudiants qui deviendront les professionnels de demain ;
- Accroître la visibilité de l'Ordre et des Adm.A. sur la place publique ;
- Effectuer les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales pour le développement de la profession.

2

Priorité 2 : Retenir les membres actuels et attirer de nouveaux membres

Réussir à conserver notre membership et à attirer de nouveaux membres est essentiel pour permettre le développement de l'Ordre. Pour y arriver, la priorité sera de repositionner l'offre de services vers l'accompagnement des membres tout au long de leur carrière, la création d'une communauté de gestionnaires et rendre la cotisation plus accessible.

Pour y arriver, il faut :

- Promouvoir l'avantage d'être Adm.A. pour en favoriser l'adhésion ;
- Repositionner et rendre plus accessible la cotisation ;
- Repenser l'approche en ce qui concerne les mécanismes de protection du public ;
- Déployer une offre de services autour du soutien et de la collaboration.

3

Priorité 3 : Assurer la pérennité de l'Ordre

Solidifier la performance de l'Ordre est prioritaire si nous désirons nous donner les moyens de nos ambitions et ne rien laisser au hasard.

Pour y arriver, il faut :

- Se donner de nouveaux moyens financiers nécessaires au développement de l'Ordre ;
- S'assurer d'avoir de saines pratiques de gestion interne.



Mot du président

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

C'est avec une très grande fierté que je vous livre les résultats des activités en tant que président de l'Ordre. Rappelons que ce rapport annuel couvre la période se terminant le 31 mars 2018 et que j'ai été élu à la présidence en juin 2017 pour un mandat de deux ans.

Le renouveau de l'Ordre amené par la mise en place du plan d'action nous permet de constater que les idées semées ici et là et que les efforts appliqués pour les voir prendre vie commencent à porter fruit. À cet égard, 2018 aura été une année charnière dans le développement de l'Ordre.

Notoriété, membership et pérennité étaient les trois grandes priorités de notre plan d'action 2017-2018.

Rétrospectivement, nous affirmons non seulement que les engagements ont été atteints mais qu'ils ont été grandement dépassés, notamment :

	Objectif	Atteint
Nouveaux diplômés	+ 20 %	+ 40 %
Étudiants affiliés	+ 15 %	+ 30 %
Demandes d'admission	+ 35 %	+ 58 %

La croissance globale effectuée en un seul exercice a permis d'effacer cinq années de baisse (objectif : effacer trois ans).

En tant que membre du conseil d'administration depuis plus de trois ans et nouveau président de l'Ordre, je dois souligner le travail exceptionnel et constant de la permanence au développement de la profession.

Laissez-moi vous présenter les faits saillants de cette année remarquable.

Membership, richesse de l'Ordre

Hausse du membership

Pour la première fois depuis plus de 20 ans, le membership de l'Ordre a connu une croissance significative, effaçant en une seule année les 5 dernières années de baisse.

Le poids du nombre étant indéniable, l'Ordre travaille à augmenter le membership pour répondre à sa mission de protection du public. Nos actions ont pour objectif de renouveler le bassin de nouveaux membres, de consolider le membership actuel et de donner une valeur ajoutée à notre titre professionnel. Si le sentiment d'appartenance est bien ancré chez les membres actifs, nous pensons qu'il est également important d'offrir une panoplie de services attrayants.

Autre source de satisfaction, la part des femmes et des jeunes a augmenté. Parité et intégration des nouvelles générations de professionnels sont aussi des objectifs primordiaux de l'Ordre pour refléter le monde du travail qui se dessine déjà depuis quelques années. Enfin, l'Ordre a mis l'accent sur l'accueil et l'intégration des gestionnaires nouveaux arrivants. Divers programmes ont été déployés pour les aider à appréhender le marché du travail québécois.

Offre de services en développement

Le nouveau site Internet lancé en juin 2017 est plus intuitif, plus esthétique et adaptatif pour les dispositifs mobiles. Une section est réservée aux membres, regroupant les informations utiles pour la pratique de leur profession et les services offerts par l'Ordre.

Le service *Entre Adm.A.* a vu le jour en juin 2017 et permet aux membres d'offrir aux autres membres des rabais sur leurs services professionnels.

La dernière année a aussi vu les occasions de réseautage entre membres se multiplier : 5 à 7, mentorat, découvertes en entreprises, groupes de discussion, ateliers en régions, activités dédiées aux conseillers en management certifiés, etc.

L'assurance médicaments a été renégociée et le coût de la prime a été diminué près de 40%, ce qui le rapproche des tarifs de la RAMQ. Par ailleurs, des partenariats sont en

cours de négociation afin d'offrir de nouveaux privilèges aux membres.

Enfin, le nouveau programme d'inspection professionnelle préventive est pensé comme un outil d'amélioration de la pratique et non comme une procédure inquisitrice. Il a été conçu avec l'aide de membres de l'Ordre en fonction des meilleures pratiques professionnelles en vigueur et adapté aux différentes expertises des gestionnaires généralistes, des planificateurs financiers, des gestionnaires de copropriétés et des conseillers en management certifiés.

Notoriété, socle de l'Ordre

L'augmentation du nombre de nouveaux membres est évidemment une conséquence directe des résultats obtenus dans le cadre de la première priorité de l'Ordre : augmenter la notoriété du titre Adm.A.

Dans un environnement d'affaires qui se redéfinit notamment autour de l'éthique et des nouveaux modes de gestion évolutifs, la place de l'Ordre est plus que pertinente au Québec.

L'Ordre a notamment participé à une entrevue dans le journal *Les Affaires* dans le cadre d'un dossier sur les ordres professionnels. L'intervention portait sur la réforme du Code des professions, la commission Charbonneau et la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants. Sur le sujet des nouveaux arrivants, le journaliste et blogueur René Vézina a aussi rédigé un article sur la trousse à outils développée pour les gestionnaires en contexte québécois.

L'Ordre a marqué de sa présence deux salons étudiants, à Montréal (ESG UQAM) et à Québec (Université Laval). Le titre Adm.A. a aussi été présenté à des étudiants universitaires en administration et à des praticiens en formation continue. Une dizaine de classes a ainsi été visitée. La démarche plaît, les questions sont nombreuses et un nombre conséquent de jeunes effectue une première démarche : devenir étudiant affilié pour nouer un contact avec l'Ordre.

De nombreuses autres initiatives ponctuelles permettent de mettre petit à petit l'Ordre sur la toile et dans les esprits : des articles à contenu publiés chaque mois, des interventions lors d'événements particuliers (journée de la femme par ex.), le partage des bons coups de nos membres, etc.

Pérennité, un Ordre solide

L'Ordre recherche en permanence des façons de s'assurer une marge de manœuvre un minimum confortable afin de mener à bien ses différents projets dans le cadre de sa mission de protection du public. Des demandes de subventions sont déposées régulièrement afin de concrétiser des idées de plus grande envergure. Le CEM (Conseil emploi métropole) a notamment débloqué des fonds pour un projet de trousse à outils pour les gestionnaires, principalement destinée à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail québécois.

En visant l'équilibre budgétaire, l'Ordre conserve par ailleurs la même ligne de conduite en ce qui concerne ses dépenses de fonctionnement. Un léger excédent a même été dégagé pour l'exercice 2017-2018.

Le conseil d'administration a en outre travaillé sur un plan de gestion des risques. Cet exercice a permis de constater que les principales procédures liées aux projets récurrents de l'Ordre avaient été dûment documentées.

Un mémoire a été déposé en janvier 2018 auprès de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale afin de présenter les commentaires de l'Ordre sur le Projet de loi 141, qui vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier au Québec. L'Ordre propose différentes pistes pour réviser l'encadrement des planificateurs financiers.

Pour finir, les travaux pour se conformer aux dispositions de la Loi 11, qui modifie certaines réglementations applicables aux ordres professionnels, ont débuté et vont se poursuivre pendant l'exercice 2018-2019.

On poursuit...

Afin de poursuivre sur la lancée de la dernière année, le conseil d'administration a élaboré un plan de continuité qui se veut la suite du plan d'action amorcé en 2017. L'objectif est de maintenir le cap vers la croissance, en optant pour des services valorisant la gestion et en se positionnant comme un joueur important auprès de la communauté d'affaires, des instances gouvernementales, du monde universitaire et du grand public; une façon que nous croyons essentielle pour signifier à ces groupes l'importance de notre mission de protection du public.

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.



Rapport de la directrice générale

Francine Sabourin, Adm.A.

Entrée en fonction le 29 mars 2016

Je suis heureuse de présenter mon deuxième bilan à titre de directrice générale de l'Ordre. L'année 2016-2017 avait permis d'amorcer certains changements, de prendre des décisions différentes, parfois audacieuses, et de constater nos premiers résultats probants. Les réussites et autres accomplissements réalisés durant l'exercice 2017-2018 sont le résultat du travail de l'équipe de la permanence, dont je me fais ici la porte-parole. Pour faire suite aux orientations développées par le conseil d'administration, l'équipe devait rendre le tout réel et concret.

Être vu

Après avoir modernisé l'image de l'Ordre, est venu le temps de la faire voir, de faire connaître l'Ordre et le titre Adm.A.

C'est pourquoi deux premières campagnes *marketing* ont été lancées à la mi-août 2017. La première, diffusée par le biais de bannières et d'annonces sur Google, visait à faire connaître l'Ordre aux gestionnaires nouveaux arrivants. Cette action a été accompagnée de séances informatives afin de présenter le système professionnel, l'Ordre et le marché du travail québécois aux immigrants formés en gestion dans leurs pays d'origine.

La seconde campagne, diffusée sur LinkedIn et Facebook, avait pour objectif de présenter les possibilités de réseautage et l'offre de formations offerte par l'Ordre.

Une dernière campagne, intitulée *Propulsez votre carrière* et principalement partagée sur LinkedIn, a mis en relief les opportunités d'affaires au sein même du membership de l'Ordre. Les trois visuels, qui renvoyaient vers trois témoignages de membres, ont rencontré un beau succès.

Au total, plus de 200 000 personnes ont été atteintes sur Google et près de 300 000 professionnels ont été en contact avec les publicités de l'Ordre sur les réseaux sociaux.

Profession : gestionnaire

Nous travaillons sans cesse à développer une offre de service qui s'adapte à la pratique de nos membres afin de les accompagner. Le programme de développement

professionnel a été enrichi en pariant sur l'échange d'expertises. Les ateliers et groupes de discussion s'appuient à la fois sur ce qui unit les membres de l'Ordre, la gestion, et sur ce qui les singularise : la multitude de leurs expertises appliquées dans les nombreux secteurs d'activités du tissu économique québécois.

Le congrès *Réinnover, repenser la gestion*, le second tenu dans l'année, a présenté des hauts dirigeants aguerris, des jeunes gestionnaires et des gestionnaires inventifs, face aux défis de la gestion d'aujourd'hui. On a pu découvrir comment il est possible de s'adapter ou de bousculer les habitudes pour proposer de nouveaux modèles de fonctionnement dans nos organisations.

Il est aussi important de souligner que l'Ordre travaille depuis plusieurs mois à la conception d'un référentiel de compétences du gestionnaire au Québec. Cet outil est destiné à favoriser l'accélération de cette intégration professionnelle des cadres immigrants. Il sera disponible dès novembre 2018 pour les immigrants gestionnaires certes, mais sera aussi à la disposition des dirigeants des entreprises, notamment des PME, pour les aider dans leur prise de décision au moment d'embaucher et d'intégrer des cadres venus d'ailleurs.

À l'interne

Pour ne pas tomber dans le piège du cordonnier mal chaussé, un sondage anonyme a été effectué au sein de la permanence afin de mesurer le climat de travail et d'apporter des correctifs, si nécessaire. Je suis bien heureuse d'avoir pu constater que le personnel de l'équipe de l'Ordre apprécie le style collaboratif et considère que les valeurs choisies (simplicité, courage, cohérence et collaboration) sont respectées et appliquées.

Pour finir, la croissance du membership nous permet de croire que nos actions ont la portée désirée. Il faut donc rester bien concentré sur nos objectifs afin de poursuivre sur cette belle lancée.

Francine Sabourin, Adm.A.

Le personnel de l'Ordre

AU 31 MARS 2018

De gauche à droite

Francine Sabourin, Adm.A. | Directrice générale et Secrétaire
Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin. | Syndic

Manon Daneau, Adm.A. | Directrice, formation et événements
Florence Lagouarde | Coordinatrice, communications et infographie
Jessica Leung, Adm.A. | Coordinatrice, formation et événements
Béline Muscadin Blanchard | Coordinatrice, administration
Marie-Christine Pinglot | Coordinatrice, affaires professionnelles
Morgane Macé, Adm.A. | Coordinatrice, affaires professionnelles
Danielle Gagné-Bouchard | Agente administrative
Samanta Ulysse | Agente administrative
Vlad Danila | Agent administratif
Maël Bureau-Blouin | Agent administratif
Simon Marchand, Adm.A. | Inspecteur

Nombre d'employés travaillant l'équivalent de 35 heures par semaine : 9,01



Rapport des activités du conseil d'administration

Présidence

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.
Élu au suffrage des administrateurs élus.
Entré en fonction le 16 juin 2017 (mandat de deux ans).

Vice-présidence

M^e Lisane Dostie, Adm.A.

Trésorière

Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A.

Administrateurs

Les administrateurs de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.

Administrateurs	Entrée en fonction	Élu/Nommé	Région*	Assiduité aux rencontres
M ^e Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A.	22 mai 2015 1 ^{er} mandat	Élu	III	4/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
Louis-Marie Bissonnette	9 juin 2017 2 ^e mandat	Nommé par l'OPQ		5/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
Andrée Blanchet, Adm.A.	16 juin 2017 1 ^{er} mandat	Élue par acclamation	I	4/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
Ghislain Cliche (démission le 14 sept. 2017)	22 mai 2015 2 ^e mandat	Nommé par l'OPQ		2/2 ordinaires 10/10 extraordinaires
Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.	16 juin 2017 2 ^e mandat	Élu	II	5/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
M ^e Lisane Dostie, Adm.A.	22 mai 2015 1 ^{er} mandat	Élue	III	5/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
Nancy Hammond	4 octobre 2017 1 ^{er} mandat	Nommée par l'OPQ		3/3 ordinaires 7/7 extraordinaires
Chrystine Loriaux, F.Adm.A.	16 juin 2017 2 ^e mandat	Élue par acclamation	III	5/5 ordinaires 18/18 extraordinaires
Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A.	16 juin 2017 3 ^e mandat	Élue par acclamation	I	5/5 ordinaires 18/18 extraordinaires

* **Région électorale I** : Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec.

Région électorale II : Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec.

Région électorale III : Montréal et Laval.



Photos : de haut en bas du tableau, à l'exception de Ghislain Cliche

Secrétaire

M^e Simon Denault, Adm.A. : 1^{er} avril 2017 – 23 mai 2017
Francine Sabourin, Adm.A. : 24 mai 2017 – 31 mars 2018

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 11 octobre 2017.
Le rapport annuel 2017-2018 sera présenté le 7 novembre 2018 lors de l'assemblée générale annuelle.

Résolutions du conseil d'administration

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 18 réunions extraordinaires dont 1 par téléconférence et 17 par courriel, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport. En plus des différentes résolutions adoptées, le conseil d'administration a travaillé à développer un plan de gestion des risques pour l'organisation et a effectué le suivi du plan d'action adopté précédemment.

Réunions ordinaires

16 juin 2017	22 septembre 2017	24 novembre 2017	26 janvier 2018	22 mars 2018
--------------	-------------------	------------------	-----------------	--------------

Réunions extraordinaires *

22 avril 2017	27 avril 2017	5 mai 2017	14 mai 2017	1 ^{er} juin 2017
26 juin 2017	7 juillet 2017	31 juillet 2017	25 août 2017**	31 août 2017
29 septembre 2017	31 octobre 2017	30 novembre 2017	21 décembre 2017	31 janvier 2018
28 février 2018	2 mars 2018	29 mars 2018		

* Résolutions écrites par courriel, signées par l'ensemble des administrateurs.

** Par téléphone.

Dossiers professionnels

- Adoption des demandes de permis et des demandes d'équivalences;
- Constatation des démissions et adoption des radiations du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle;
- Adoption d'une nouvelle Politique et directives relatives à l'inspection professionnelle préventive;
- Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive;
- Adoption d'un mémoire sur l'encadrement des Pl. Fin. (Projet de loi 141);
- Adoption du plan d'action C.M.C. pour l'année 2017-2018.

Dossiers administratifs

- Nomination de membres à différents comités de l'Ordre;
- Modification de la Charte du comité d'audit;
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration;
- Adoption de modifications à la Politique sur les affaires du C.A. et des comités;
- Reconduction d'une offre spéciale pour la cotisation régulière lors du renouvellement 2018-2019;
- Résolutions concernant des demandes de subvention.

Dossiers relatifs aux finances

- Adoption du budget 2018-2019;
- Adoption des états financiers audités;
- Adoption d'une nouvelle charte comptable;
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le renouvellement du mandat des auditeurs pour les états financiers 2017-2018;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution sur la cotisation régulière et une cotisation spéciale pour l'exercice 2018-2019;
- Adoption d'une nouvelle répartition du portefeuille de référence pour le fonds d'indemnisation.

Comités de gouvernance et de ressources humaines

Le 31 mars 2017, le conseil d'administration avait approuvé la scission du comité de gouvernance et de ressources humaines et son remplacement par deux comités distincts.

Cependant, afin de permettre une plus grande efficacité et une agilité accrue lors de la tenue des rencontres, les comités de gouvernance et de ressources humaines ont fusionné de nouveau en date du 22 mars 2018.

Comité de gouvernance et d'éthique

(1^{er} avril 2017 au 22 mars 2018)

M^e Lisane Dostie, Adm.A., présidente
Andrée Blanchet, Adm.A.
Ghislain Cliche (jusqu'au 14 septembre 2017)

Nombre de réunions : 3

Mandat :

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance, notamment concernant la structure et la composition de l'Ordre, de la cohérence de la structure avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de l'Ordre, et fait les recommandations nécessaires sur ces points au conseil d'administration.

Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- Effectué l'évaluation du fonctionnement et de la performance du C.A.;
- Recommandé au conseil d'administration la nomination des membres des comités;
- Effectué un exercice de gestion des risques associés à la gouvernance de l'Ordre;
- Procédé à l'évaluation du fonctionnement des comités et de leurs mandats.

Comité de ressources humaines

(1^{er} avril 2017 au 22 mars 2018)

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., président
Chrystine Loriaux, F.Adm.A.
Ghislain Cliche (jusqu'au 14 septembre 2017)

Nombre de réunions : 3

Mandat :

Le comité examine les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines et formule des recommandations au conseil d'administration quant à ces matières.

Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- Révisé le questionnaire d'évaluation de la direction générale;
- Procédé à la mise en place d'un questionnaire de sondage de mobilisation interne;
- Géré le processus d'évaluation de la directrice générale;
- Effectué un exercice de gestion des risques associés à la gestion des ressources humaines de l'Ordre.

Comité de gouvernance et de ressources humaines (22 au 31 mars 2018)

M^e Lisane Dostie, Adm.A., présidente
Andrée Blanchet, Adm.A.
Nancy Hammond

Le comité refusionné ne s'est pas réuni durant l'exercice 2017-2018.

Rémunération de la directrice générale

En 2017-2018, la rémunération versée à la directrice générale était de 140 374,36 \$.
La rémunération comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Louis-Marie Bissonnette
Nancy Hammond

Nous avons à nouveau cette année le privilège de participer au rapport annuel de l'Ordre à titre d'administrateurs nommés par l'OPQ.

Comme administrateurs nommés, notre préoccupation première est de nous assurer que l'Ordre remplit adéquatement sa mission de protection du public. À cet égard, la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance au cours de la présente année a contribué à l'amélioration de la protection du public.

La première priorité de ce plan, qui vise à rendre l'Ordre et le titre Adm.A. plus visibles afin d'accroître sa notoriété, et la seconde, dont l'objectif est de favoriser la rétention des membres et d'en attirer de nouveaux pour assurer la croissance du membership, s'inscrivent bien dans sa mission.

Par ailleurs, la décision de repenser l'approche de l'Ordre en ce qui concerne les mécanismes de protection du public en révisant le processus d'inspection professionnelle et l'organisation des activités du bureau du syndic est positive pour la protection du public.

Nous sommes d'avis que la poursuite des efforts consentis pour accroître le membership et la notoriété du titre est de nature à ce que la contribution significative de l'Ordre en matière de gouvernance responsable et efficace soit davantage reconnue.

De plus, la poursuite du plan de relance, développé pour les deux prochaines années, ainsi que les travaux relatifs aux divers changements de lois en vue d'améliorer le système professionnel, sont également de nature à contribuer à la protection du public.

Nous tenons à souligner que les travaux menés par la permanence en vue de recruter de nouveaux membres et les efforts consacrés à la rigueur budgétaire ont permis, particulièrement au cours de la dernière année, l'atteinte de résultats porteurs d'avenir pour la pérennité de l'Ordre.

En terminant, nous sommes persuadés que le professionnalisme des membres du conseil d'administration en matière de gouvernance ainsi que le travail soutenu du personnel de la permanence continueront de contribuer à la réalisation de la mission de l'Ordre qu'est la protection du public.

Rapport du bureau du syndic

SYNDIC

Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin.

SYNDICS ADJOINTS

M^e Claude Laurent, F.Adm.A.

M^e Jacques Ostiguy, F.Adm.A., C.M.C., Pl. Fin.

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du Code des professions. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Enfin, le syndic a une délégation de pouvoir du conseil d'administration de l'Ordre concernant l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C. Cette délégation est exercée conjointement avec l'équipe de l'Ordre. Le signalement peut provenir du public ou être issu du programme de surveillance médiatique de l'Ordre.

Prévention

Le syndic accompagne aussi les membres de façon préventive en répondant aux questions liées à leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci a :

- Fait preuve d'incompétence, de négligence ou de manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier ;
- Manqué à ses obligations professionnelles.

Dossiers Enquêtes

Dossiers en suspens au 31 mars 2017	15
Dossiers ouverts durant l'exercice	18
Membres sous enquêtes durant l'exercice	33
Décisions de porter plainte	0
Dossiers fermés durant l'exercice	15
Dossiers réglés par conciliation	0
Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2018	18
Vérifications du programme VIGIE médiatique	220
Conciliation de comptes d'honoraires	0

Aucun dossier de discipline n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun dossier n'a été ouvert durant l'exercice en cours.

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

Activités

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2017-2018. Le comité ne s'est donc pas réuni.

Comité de révision

PRÉSIDENT

M^e François Alepin, Adm.A.

MEMBRES

Louis-Marie Bissonnette, nommé parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Ghislain Cliche, nommé parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
(jusqu'au 14 septembre 2017)

Louise-Champoux-Paillé, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

M^e Sylvie Lavallée

Comité d'inspection professionnelle préventive

PRÉSIDENTE

Isabelle Limoges, Adm.A.

MEMBRES

Gabriel A. Ahmarani, Adm.A., C.M.C.

Élise Beauchesne, Adm.A.

Maxime Boissonneault, Adm.A.

Jacques Brouillard, Adm.A., Pl. Fin.

Alexandre Delayre, Adm.A., C.M.C.

Christine Loriaux, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

Marie-Christine Pinglot

INSPECTEUR

Simon Marchand, Adm.A.

L'objectif de l'inspection professionnelle préventive est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, de les accompagner vers une amélioration de leur pratique et de les guider vers des compétences accrues.

Cet appui au professionnalisme permet d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Programme de surveillance générale

Les membres suivants étaient ciblés dans le programme de surveillance générale de la pratique :

Membres travaillant en pratique privée, ou comme travailleur autonome, ayant comme expertise la gestion de copropriété, la planification financière ou le conseil en management et n'ayant jamais été inspectés.

Faits saillants

L'Ordre continue son plan de modernisation de l'inspection professionnelle amorcé lors de l'exercice 2016-2017.

- Les activités de l'inspection professionnelle préventive ont redémarré en octobre 2017.
- La révision générale du processus d'inspection et du comité d'inspection a été finalisée. La mise en place des outils d'inspection pour les domaines d'expertises suivants : gestion de copropriété, planification financière et consultation en management a reçu un accueil favorable par les membres de l'Ordre et par les membres du CIP.
- La refonte de l'inspection professionnelle préventive suit son cours avec la mise sur pied du questionnaire d'inspection généraliste. Ce questionnaire permettra d'inspecter les membres de l'Ordre n'ayant pas comme expertise la gestion de copropriété, le conseil en management ou la planification financière. Il sera prêt à l'automne 2018.

Activités

Exercice terminé le 31 mars	2018	2017
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	4	15
Nombre de visites effectuées	0	1
Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés	43	0
Nombre de rapports d'inspection suite à des visites	0	1
Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires	20	5
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au C.A.	0	0
Nombre de dossiers transmis au syndic	0	0
Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice	27	4
Réunions du comité d'inspection professionnelle	3	2
Inspections portant sur la compétence	0	0

Recommandations

Voici les faits saillants des recommandations faites par le CIP au cours de l'exercice :

Ensemble des membres inspectés

- Suivi des exigences en matière de formation continue et une intervention proactive auprès des membres (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 7, et Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés);
- Présence des lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57);
- Faire systématiquement signer une entente de confidentialité par les employés et inclure une clause de confidentialité détaillée dans les contrats (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 36).

Membres pratiquant à leur compte

- Assurer la concordance des informations entre le dossier du Registraire des entreprises du Québec et le dossier membre à l'Ordre (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 52).

Spécifiquement pour les gestionnaires de copropriété

- Une meilleure documentation – factuelle et chronologique – des aspects d'un dossier menant à un avis de non-conformité;
- L'ajout systématique de la mention « pour usage interne » sur les documents financiers non vérifiés présentés aux clients;

Spécifiquement pour les membres offrant des services de consultation (en gestion, management ou autres)

- Formaliser la fermeture de mandat par un document écrit transmis au client rappelant les objectifs initiaux, le travail effectué et les livrables produits.

Conseil d'arbitrage

PRÉSIDENT

Michel C. Côté, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

M^e Robert Daignault, F.Adm.A.

ARBITRE

M^e Jean Marois, Adm.A.

Conseil de discipline

PRÉSIDENT

Désigné par le Bureau
des présidents des conseils de discipline

MEMBRES

M^e Denise Brosseau, Adm.A.

M^e J.L. Gilles LeVasseur, F.Adm.A., F.C.M.C.,
Pl. Fin.

M^e Jean Morin, Adm.A.

Jean Raymond, Adm.A., C.M.C.

Denise Turenne, Adm.A.

SECRÉTAIRE

M^e Sylvie Lavallée

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Activités

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2017-2018.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2017-2018.

Le conseil ne s'est donc pas réuni durant l'exercice.

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. S'il y a lieu, il recommande au conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

Activités

Plaintes au conseil de discipline

Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2017-2018. Le conseil ne s'est donc pas réuni.

Nature des plaintes dites privées

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice 2017-2018.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice 2017-2018

Comité d'audit

Le comité d'audit assume trois niveaux de responsabilité :

- Auditeurs de l'Ordre : recommander au conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et évaluer annuellement la performance des auditeurs ;
- Informations financières : examiner et valider des états financiers audités avant qu'ils ne soient soumis au conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi, le cas échéant ;
- Contrôles financiers : examiner le budget annuel et au besoin, faire les recommandations au conseil d'administration de l'Ordre et évaluer les conséquences financières de toutes modifications importantes apportées au budget approuvé.

Activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité s'est réuni à quatre reprises. Principalement, le travail du comité a consisté à :

- Exercer un suivi de l'exécution budgétaire 2017-2018 par rapport aux activités opérationnelles de l'Ordre ;
- Recommander au conseil d'administration l'adoption d'un nouveau portefeuille de référence pour les placements du fonds d'indemnisation ;
- Recommander au conseil d'administration l'adoption d'une nouvelle charte comptable pour l'exercice 2018-2019 conformément aux exigences de la Loi 11 sur les renseignements financiers ;
- Réviser le plan d'audit pour l'exercice 2017-2018 ;
- Réviser les états financiers audités 2017-2018 afin de s'assurer du respect des principales conventions comptables dans le but d'en recommander l'adoption par le conseil d'administration ;
- Évaluer la performance de l'auditeur et recommander, le cas échéant, la reconduction de son mandat pour l'audit de l'exercice 2017-2018 ;
- Tenir un huis clos avec l'auditeur, en l'absence des gestionnaires de l'Ordre, pour l'évaluation du contrôle interne de la direction afin de prendre connaissance, s'il y a lieu, de toutes situations susceptibles d'avoir une incidence sur son efficacité ;
- Examiner le budget de l'exercice 2018-2019 et formuler ses recommandations au conseil d'administration ;
- Effectuer un exercice de gestion des risques associés à la gestion financière de l'Ordre.

Pour l'exercice 2017-2018, le comité d'audit se composait de deux membres du conseil d'administration, dont l'un est nommé par l'Office des professions du Québec, et d'un Adm.A., également CPA, qui n'est pas membre du conseil d'administration de l'Ordre.

PRÉSIDENT

Louis-Marie Bissonnette

MEMBRE ADMINISTRATEUR

M^e Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A.

MEMBRE EXTERNE

Anne-Marie Gougeon, CPA, CMA, Adm.A.

Comité de la formation

PRÉSIDENT

Jacques Grisé, F.Adm.A.

Nommé par l'Ordre

MEMBRES

Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C.

Nommé par l'Ordre

Nicolas Dumont

Nommé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

Rachid Ghilal

Nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

John Ingham

Nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au conseil d'administration.

Activités

Examen des programmes d'études

Le comité de la formation ne s'est pas réuni durant l'exercice 2017-2018. Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice 2017-2018.

Comité de révision des demandes d'équivalence

MEMBRES

Raad Jassim, Adm.A.

Line Lacroix, F.Adm.A.

Lise Provost, Adm.A.

M^e Jeanne Simard, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

Francine Sabourin, Adm.A.

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalence est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Activités

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue pendant l'exercice 2017-2018. Le comité ne s'est donc pas réuni.

Renseignements généraux

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2016-2017	2017-2018
Membres inscrits au début de l'année	1 368	1 350
Plus : membres admis et inscrits durant la période	160	263
Premières inscriptions	140	227
Réinscriptions et réadmissions	20	36
Moins : membres radiés, décédés ou ayant démissionné	178	163
Retraits du Tableau des membres pour démissions	175	157
Radiations administratives :		
- n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation	2	6
- non conforme à l'assurance responsabilité professionnelle	0	0
- pour cause de formation continue obligatoire	0	0
Radiation disciplinaire	0	0
Décès	1	1
Total des membres inscrits à la fin de l'année	1 350	1 450

NON-INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2016-2017	2017-2018
Étudiants affiliés	726	897

CATÉGORIES DE PERMIS	2016-2017	2017-2018
Régulier	1 348	1 447
Temporaire	0	0
Restrictif temporaire	2	3

Classes de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions (ci-après CP) définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

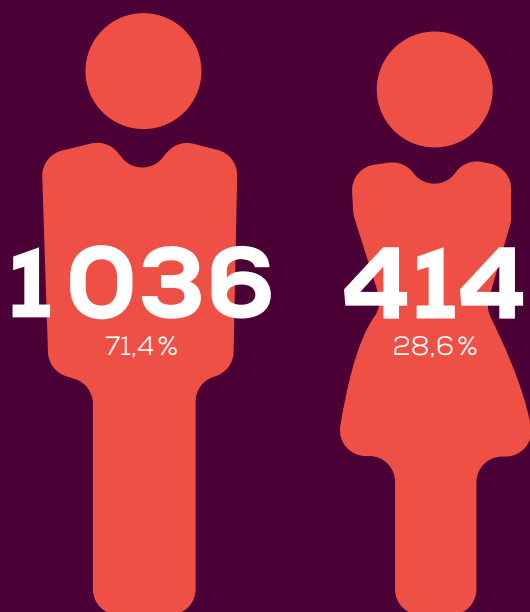
L'Ordre n'a accordé ni renouvelé aucune autorisation spéciale durant l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE EXERÇANT LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2017-2018
Nombre total de membres déclarés faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	2
Nombre total de membres déclarés faisant partie d'une SPA	65

Répartition des membres selon...



LE SEXE

2016-2017	
Hommes	Femmes
997	353

LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Montréal	610
Montérégie	195
Capitale-Nationale	180
Laurentides	63
Laval	58
Chaudière-Appalaches	47
Hors du Québec	45
Estrie	44
Lanaudière	40
Outaouais	40
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36
Mauricie	31
Centre-du-Québec	18
Bas-Saint-Laurent	18
Abitibi-Témiscamingue	12
Côte-Nord	7
Nord-du-Québec	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3

LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle*
Membre régulier	1 097	730 \$
Membre - Cotisation réduite	31	365 \$
Membre - Nouveau diplômé année 1	91	183 \$
Membre - Nouveau diplômé année 2	35	365 \$
Membre - Nouveau diplômé année 3	23	548 \$
Membre professeur	49	183 \$
Membre retraité	94	183 \$
Membre à vie	30	0 \$

* Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION SPÉCIALE (versée directement à l'actif net du fonds d'administration générale)

Classe de membres	Nombre de membres	Montant - Cotisation spéciale
Membre - Régulier, cotisation réduite, professeur, retraité et à vie	1 296	45 \$
Membre - Nouveau diplômé	149	0 \$

RÉPARTITION DES MEMBRES AVEC TITRE COMPLÉMENTAIRE

Classe de membres	Nombre de membres	Montant - Cotisation additionnelle
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	129	125 \$
Planificateur financier (Pl. Fin.)	65	125 \$
Candidat C.M.C.	18	125 \$

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT...

	Nombre de membres
Un permis temporaire	0
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	3
Un permis spécial	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Le nombre de permis ainsi délivrés étant très restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier la procédure en place. Les exigences sont atteintes sans difficulté par les candidats.

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

Aucune limitation ni suspension au droit d'exercer des activités professionnelles n'a été prononcée durant l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Aucune suspension ni révocation de permis n'a eu lieu durant l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Lieu de délivrance du diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demande refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	10	9	0	1

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Lieu où la formation a été acquise	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes acceptées en partie	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	53	47	0	5	1
Hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	7	6	0	1	0

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acceptée en totalité ne précisait la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES OU SPÉCIAUX

Type de permis	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 CP	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 CP	3	3	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 CP	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 CP	0	0	0	0

DEMANDES DE PERMIS FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 CP ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	159	150	0	9
Au Canada (hors Québec)	0	0	0	0
Hors Canada	0	0	0	0

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE PERMIS FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT HORS QUÉBEC AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
En Ontario	2	2	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	3	3	0	0
Union Européenne				
En France	2	1	0	1
Dans le reste de l'Union Européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
Aux États-Unis	2	2	0	0
Dans le reste du monde	6	6	0	0
Total hors Canada	10	9	0	1

DEMANDES DE PERMIS FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
Au Québec	53	47	5	1
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Union Européenne				
En France	4	3	1	0
Dans le reste de l'Union Européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du monde	3	3	0	0
Total hors Canada	7	6	1	0

DEMANDES DE PERMIS FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 CP)	0	0	0	0
Union Européenne				
En France (règlement pris en vertu de 93 c2CP)	12	11	0	1
Union Européenne (sauf la France)	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	12	11	0	1

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

L'Ordre a un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle géré par le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme, sauf les membres à vie et membres retraités exonérés n'exerçant aucune activité professionnelle. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant minimal prévu de la garantie collective est d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze mois.

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze mois.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE

Classe de membres	Nombre	Pourcentage (%)	ARP collective de base
Membre régulier	1 097	75,8%	✓
Membre - Cotisation réduite	31	2,7%	✓
Membre - nouveau diplômé - année 1	91	5,9%	✓
Membre - nouveau diplômé - année 2	35	2,2%	✓
Membre - nouveau diplômé - année 3	23	1,5%	✓
Membre professeur	49	3,4%	✓
Membre retraité	94	6,5%	✓
Membre retraité exonéré de l'ARP	12	0,9%	-
Membre à vie	30	2%	✓
Membre à vie exonéré de l'ARP	13	0,8%	-

Fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2017-2018.

Usurpation de titre réservé

L'Ordre procède à une surveillance constante des différents médias afin de vérifier que seuls les membres dûment inscrits au Tableau de l'Ordre utilisent les titres réservés.

Aucune enquête n'était en suspens à la fin de l'exercice précédent et aucune enquête portant sur l'usurpation de titre réservé n'a été ouverte par l'Ordre durant l'exercice 2017-2018. Également, aucune poursuite pénale n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu.

Développement professionnel

OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'Ordre a développé de nouveaux formats de développement professionnel pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue, entre autres par des rencontres en régions, des découvertes en entreprises et des ateliers sectoriels de discussion.

Comme par les années passées, des formations en ligne et des groupes de discussion (GD) ont été ajoutés au catalogue de formation.

FORMATIONS EN LIGNE

Titre	Nombre de membres	Durée (heure)
Accueil et encadrement des nouveaux employés, des fonctions à ne pas prendre à la légère!	13	1
Améliorer la prise de décision	9	1
Assurances et sinistres en copropriété	6	1
Audit interne dans l'organisation	3	1
Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez?	4	1
Capital de risque et d'investissement : la recherche de partenaires financiers	4	2
Comment augmenter sa notoriété?	8	1
Commerce international : notions de base essentielles pour comprendre le protectionnisme	4	1
Communiquer avec assurance - L'art de la présentation	16	1
Conflits d'intérêts	3	1,5
Conseil d'administration d'un ordre professionnel - Défis à relever en matière de gouvernance	3	1
Contrat d'emploi et différence entre le statut de salarié et celui de travailleur autonome	13	1
Convention entre actionnaires	4	1,5
Découvrir l'agilité au service du leadership	10	1,5
Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui	5	1
Développer des techniques de base en coaching de gestion	14	1,5
Devenir C.M.C.	44	0,25
Devenir une organisation apprenante	5	1
Entreprises et parties prenantes : des conceptions et des enjeux	1	1,5
Entrevue de sélection efficace	4	1
Éthique dans les jeux de pouvoir	4	1
Éthique et déontologie professionnelle	2	1

Titre	Nombre de membres	Durée (heure)
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	2	1,5
Exercice en société de la profession d'administrateur agréé : pourquoi et comment ?	16	0,5
Fonctionnement des instances d'organismes et procédures des assemblées	3	1,5
Génération - De la confrontation à la cohésion	9	2,5
Gérer des personnalités difficiles	13	2
Gérer efficacement son temps	12	1,5
Gestion d'entreprise – ADN d'un gestionnaire complet : les 3 V	5	1
Gestion de projets 1 - Introduction à la gestion de projet et démarrage	7	1
Gestion de projets 2 - Planification, exécution et suivis de projets	6	1,5
Gestion de projets 3 - Fermeture, indicateurs clés de performance et tableaux de bord	6	1
Gestion des connaissances – Acquisition, maintien et transfert	4	1
Gestion du changement	10	1
Gestion de patrimoine privé (GPP)	17	36
Gouvernance pour les PME	3	1
Inspection professionnelle - Êtes-vous prêt ?	10	1
Instaurer la créativité au sein de vos pratiques de gestion	7	1
Leadership du changement : défis et possibilités	7	1
Mieux communiquer pour mieux collaborer	7	1,5
Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique	11	3
Opérations transfrontalières pour particuliers	1	1
Parrainer un candidat C.M.C.	13	0,25
PFPI - Planification et gestion d'un patrimoine immobilier d'un groupe familial	12	7,5
PFPI - Planification patrimoniale d'une famille exploitant une PME et préparation de la relève en affaires	8	7,5
Pouvoir et influence dans l'organisation	6	1
Processus de recrutement structuré et réfléchi	9	1
Processus d'évaluation du rendement	4	1
Quel type de joueur politique êtes-vous ?	7	1
Responsabilisation	9	2
Responsabilité sociale des organisations	2	1,5
Secret professionnel et autres obligations de confidentialité	4	1,5
Secteur municipal : un monde de défis et d'opportunités !	5	2
Sept travaux pour devenir une organisation éthique	5	1
Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels et sécurité de l'information	4	2
Transfert d'entreprise - Une affaire d'émotion, une affaire de finance	5	1,5
Veille stratégique	5	1

FORMATIONS EN SALLE

Titre	Nombre de membres	Durée (heure)
GROUPES DE DISCUSSION		
Accroître l'engagement de vos employés	6	9
Directeur général : rôle stratégique	11	9
Femmes d'affaires : continuez à vous démarquer!	6	7,5
Profession : jeune gestionnaire	6	9
DÉCOUVERTES EN ENTREPRISE		
Brasserie New Deal Brewing Co.	11	1
Palais des Congrès de Montréal	23	1,5
Poste de Quartier 20 - SPVM	10	1,5
RENCONTRES À QUÉBEC		
Comment rendre un C.A. attrayant et performant ?	11	2
Fin attendue de l'ALÉNA et entrée en vigueur provisoire de l'AECG avec l'union européenne	7	2
La gouvernance de projets de transformation technologique d'entreprise	6	2
Le Cloud - Les bonnes pratiques et les erreurs à éviter	8	2
Préoccupations, enjeux et perspectives des gestionnaires de Québec	13	2
RENCONTRES EN OUTAOUAIS		
Gestion du risque et l'implication dans la gestion du changement	6	2
MARDIS CONSEIL EN MANAGEMENT		
Clés de la gestion du changement	5	1,5
Exprimer son leadership en contexte de consultation	4	1,5
Habilités d'animation, à la participation et à l'observation dans un groupe de travail	7	1,5
Pièges et meilleures pratiques pour la gestion efficace d'une intervention-conseil	5	1,5
Relations de confiance vs la proximité dans le rôle-conseil	8	1,5
Résolutions de problèmes complexes	16	1,5
SÉANCE INFORMATIVE POUR NOUVEAUX ARRIVANTS		
Démystifier le marché de l'emploi au Québec	6	2
CONGRÈS ADM.A. 2017		
Réinnover - Repenser la gestion	69	10,5
CHEMINEMENT C.M.C.		
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	6	6

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

La cinquième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2017 et prendra fin le 31 mars 2019.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines), les compétences clés (développement du leadership, de la stratégie, capacité à déléguer et gérer une équipe) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

Les membres n'ayant pas rempli leur portfolio de formation continue au 31 mars 2019 auront un délai de 150 jours pour enregistrer leurs activités et mettre leur dossier à jour.

États financiers

31 mars 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	31
---	----

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	32
Évolution de l'actif net	33
Bilan	34
Flux de trésorerie	35
Notes complémentaires.....	36
Renseignements complémentaires	43

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA

Le 14 juin 2018

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	800 682	-	800 682	788 727
Cotisations spéciales des membres	58 320	-	58 320	57 150
Cotisations multidisciplinaires	15 029	-	15 029	14 739
Inscriptions aux activités de formation continue	77 350	-	77 350	121 639
Commandites et ristournes	75 187	-	75 187	44 980
Droits d'admission	24 578	-	24 578	19 591
Autres produits	5 777	-	5 777	3 088
Revenus de publicité	9 365	-	9 365	4 295
Subventions	140 008	-	140 008	27 840
Amendes	-	-	-	4 222
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	2 048	2 919	4 967	5 116
	1 208 344	2 919	1 211 263	1 091 387
CHARGES (annexe A)				
Salaires et charges sociales	571 233	-	571 233	607 404
Charges locatives	95 777	-	95 777	80 368
Honoraires - Consultants	141 429	-	141 429	59 432
Honoraires - Professionnels	34 957	-	34 957	28 944
Honoraires - Inspecteurs	11 251	-	11 251	13 675
Événements	72 869	-	72 869	63 331
Frais d'administration	4 401	-	4 401	2 538
Déplacements et hébergement	7 635	-	7 635	10 796
Réunions et représentation	16 034	-	16 034	13 230
Télécommunications	7 341	-	7 341	7 181
Assurances	8 624	-	8 624	8 612
Réseau, location et entretien d'équipements	25 177	-	25 177	18 110
Abonnements et cotisations	7 426	-	7 426	5 477
Frais reliés aux activités de formation	32 558	-	32 558	11 804
Fournitures de bureau et papeterie	16 119	-	16 119	12 397
Poste et messagerie	2 563	-	2 563	2 450
Impression et reproduction	9 957	-	9 957	4 420
Créances douteuses et irrécouvrables	1 566	-	1 566	2 182
Formation du personnel et des inspecteurs	3 616	-	3 616	2 188
Intérêts et frais bancaires	27 996	-	27 996	27 077
Intérêts sur dette à long terme	4 280	-	4 280	5 523
Amortissement des immobilisations corporelles	25 672	-	25 672	27 728
Amortissement des actifs incorporels	1 683	-	1 683	1 685
	1 130 164	-	1 130 164	1 016 552
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	78 180	2 919	81 099	74 835
GAIN SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS	-	346	346	-
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	-	(2 054)	(2 054)	3 079
	-	(1 708)	(1 708)	3 079
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	78 180	1 211	79 391	77 914

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(200 567)	140 967	587 705	528 105	(137 514)
Présentation de l'information financière (note 3)	-	-	(587 705)	(587 705)	-
SOLDE REDRESSÉ	(200 567)	140 967	-	(59 600)	(137 514)
Excédent des produits sur les charges	78 180	1 211	-	79 391	77 914
SOLDE À LA FIN	(122 387)	142 178	-	19 791	(59 600)

BILAN

AU 31 MARS 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	284 915	-	284 915	177 158
Placements (note 4)	500 000	-	500 000	550 000
Débiteurs (note 5)	10 732	-	10 732	13 367
Subventions	74 285	-	74 285	-
Frais payés d'avance	8 026	-	8 026	7 799
	877 958	-	877 958	748 324
Placements (note 6)	-	142 567	142 567	134 231
Immobilisations corporelles (note 7)	160 915	-	160 915	186 587
Actifs incorporels (note 8)	8 173	-	8 173	9 856
	1 047 046	142 567	1 189 613	1 078 998
PASSIF				
Court terme				
Créditeurs (note 10)	234 670	389	235 059	231 940
Versements sur dette à long terme	16 488	-	16 488	15 348
Portion court terme des avantages incitatifs reportés	12 076	-	12 076	10 929
Produits perçus d'avance	786 166	-	786 166	731 768
	1 049 400	389	1 049 789	989 985
Dette à long terme (note 11)	26 331	-	26 331	42 835
Avantages incitatifs reportés	93 702	-	93 702	105 778
	1 169 433	389	1 169 822	1 138 598
ACTIF NET				
Actif net affecté	-	142 178	142 178	140 967
Actif net non affecté	(122 387)	-	(122 387)	(200 567)
	(122 387)	142 178	19 791	(59 600)
	1 047 046	142 567	1 189 613	1 078 998

Pour le conseil d'administration,

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	79 391	77 914
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	27 355	29 413
Gain sur disposition de placements	(346)	-
Variation de la juste valeur des placements	2 054	(3 079)
Variation des avantages incitatifs reportés	(10 929)	12 129
	97 525	116 377
Variation nette des éléments hors caisse (note 12)	(14 360)	82 518
	83 165	198 895
INVESTISSEMENT		
Disposition de placements à court terme	50 000	(550 000)
Acquisition de placements	(10 044)	(2 907)
	39 956	(552 907)
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(15 364)	(14 106)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	107 757	(368 118)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	177 158	545 276
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	284 915	177 158

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds suivants : le Fonds d'administration générale et le Fonds d'indemnisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations, subventions, commandites, ristournes et autres produits sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition adaptées à chaque type de charge qu'il utilise avec constance année après année.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel informatique acquis après le 31 mars 2009	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Numérisation	10 ans
Logiciels	4 ans

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

3- PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice, les fiduciaires de la Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires sur laquelle l'Ordre exerçait un contrôle ont procédé au transfert du patrimoine de la Fiducie à une Fondation. Suite à ce transfert de patrimoine, l'Ordre a modifié la présentation de l'information financière 2017 sous-jacente à la Fiducie qui était contrôlée par l'Ordre pour passer de la méthode de consolidation à la méthode de présentation d'informations par voie de notes complémentaires. Il en résulte une diminution de l'actif net de l'exercice comparatif d'un montant de 587 705 \$, une diminution de l'excédent des produits sur les charges de cet exercice de 10 807 \$, une diminution de l'encaisse de 52 469 \$, une diminution des comptes clients de 1 365 \$, une diminution des placements de 542 956 \$ ainsi qu'une diminution des créditeurs de 9 085 \$.

Les informations condensées de la Fiducie du Fonds de bourses et d'affaires qui apparaissaient aux états financiers consolidés de l'Ordre pour l'exercice 2017 étaient les suivantes :

	2017
	\$
Bilan	
Actifs	596 790
Passifs	9 085
Actif net	
Solde d'ouverture au 31 mars 2016	576 898
Résultats	
Revenus	40 274
Dépenses	29 467
Flux de trésorerie	
Sorties de fonds - Activités de fonctionnement	(8 129)
Rentrées de fonds - Activités d'investissement	46 432
Augmentation de la trésorerie	14 166

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires évalue à la juste valeur les parts de fonds mutuels, les actions, les obligations. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

4- PLACEMENTS

	2018	2017
	\$	\$
Dépôt à terme, 1,45 %, échéant en mars 2019	400 000	450 000
Dépôt à terme, 1,50 %, échéant en mars 2019	100 000	100 000
	500 000	550 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

5- DÉBITEURS

	2018	2017
Fonds d'administration générale	\$	\$
Clients	10 297	12 755
Autres courus	252	252
Intérêts courus	183	360
	10 732	13 367

6- PLACEMENTS

	2018	2017
Fonds d'indemnisation	\$	\$
Parts de fonds mutuels	142 567	134 231

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	179 641	48 027	131 614	149 578
Mobilier de bureau	41 242	18 366	22 876	28 594
Matériel informatique	271 182	264 757	6 425	8 415
	492 065	331 150	160 915	186 587

8- ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Numérisation	10 869	2 717	8 152	9 238
Site internet	25 377	25 377	-	-
Logiciels	2 390	2 369	21	618
Logiciel pour gestion du tableau des membres	132 604	132 604	-	-
	171 240	163 067	8 173	9 856

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

9- EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 \$, au taux préférentiel plus 2,2 %.

10- CRÉDITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	96 806	88 830
Salaires	54 871	60 099
Taxes de vente	83 382	83 011
	235 059	231 940

11- DETTE À LONG TERME

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt, 8,5 %, remboursable par mensualités de 1 636 \$, capital et intérêts, échéant en août 2020	42 819	58 183
Versements échéant au cours du prochain exercice	16 488	15 348
	26 331	42 835

Les versements en capital estimatifs à effectuer s'établissent comme suit :

	\$
2019	16 488
2020	18 320
2021	8 011
	42 819

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

12- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2018	2017
	\$	\$
Débiteurs	2 635	29 991
Subventions	(74 285)	-
Frais payés d'avance	(227)	1 031
Créditeurs	3 119	40 424
Produits perçus d'avance	54 398	11 072
	(14 360)	82 518

13- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service et un bail échéant jusqu'en 2026, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

	\$
2019	171 997
2020	102 162
2021	107 796
2022	106 008
2023	107 155
Exercices subséquents	289 259
	884 377

14- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque et concentrations**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

15- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
ANNEXE A- CHARGES PAR ACTIVITÉ				
Frais généraux	760 387	-	760 387	566 241
Formation continue obligatoire	143 567	-	143 567	210 896
Conseil de discipline	24 060	-	24 060	91 760
Bureau du syndic	40 630	-	40 630	43 084
Admission et tableau des membres	96 326	-	96 326	48 342
Communication et affaires publiques	47 015	-	47 015	42 355
Inspection professionnelle	18 178	-	18 178	13 874
	1 130 164	-	1 130 164	1 016 552

RAPPORT ANNUEL ¹⁷₁₈

PRODUCTION

Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

IMPRESSION

Groupe Audaz

PUBLIÉ PAR :

Ordre des administrateurs agréés du Québec
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5

Téléphone : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : 514-499-0892

ADMA.QC.CA

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2018
ISBN 978-2-923427-14-0

© 2018, OAAQ. TOUS DROITS RÉSERVÉS.



AdmA ORDRE DES
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS
PROFESSION GESTIONNAIRE

